

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE
Espace Mandela - 82 bd du Général Leclerc - 95100 ARGENTEUIL
Tél. : 01 34 10 43 10 - GSM : 06 88 22 30 38
Email : comitefsgt95@gmail.com
Site FSGT 95 : <https://fsgt95.fr/>
Siret : 32491989300036 – Code APE : 9312Z

Affiliation et licences

Saison 2025-2026

TOUS UNIS PAR LE SPORT !

**PRATIQUEZ
LE SPORT
QUE VOUS AIMEZ**
 *#nouslesport*
FSGT Fédération Sportive et Gymnique du Travail
fsgt.org **ASSOCIATIF &
BÉNÉVOLE**



sport populaire !

**REJOIGNEZ CRÉEZ UN CLUB
PRÈS DE CHEZ VOUS
WWW.FSGT.ORG**

photos @ FSGT

**f FSGTsportpopulaire
t&in FSGTofficiel**

AFFILIATIONS

<u>CATÉGORIE</u>	<u>AFFILIATIONS</u>	<u>Sport et Plein Air (Inclus)</u> <u>Non dissociable du tarif de l'affiliation</u>
1	80,00 € + 10 €* 90,00€	25,00 € / Inclus
2	151,00 € + 10 €* 161,00 €	25,00 € / Inclus
3	463,00 € + 10 €* 473,00 €.	25,00 € / Inclus
4	58,00 € + 10 €* 68,00 €	25,00 € / Inclus

CATÉGORIE 1 : Petite association locale ou d'entreprise, en création ou peu structurée.

CATÉGORIE 2 : Association structurée, participant régulièrement aux activités FSGT.

CATÉGORIE 3 : Association omnisports, locale ou d'entreprise, avec plusieurs sections.

CATÉGORIE 4 : Association participant aux activités saisonnières de la FSGT (6 mois).

L'affiliation prend effet à la date de validation par le siège fédéral à condition d'être accompagnée par la prise obligatoire de **6 licences minimum** (article 16 alinéa 3 du Règlement Intérieur FSGT).

L'abonnement associatif à la revue Sport et Plein Air (SPA), **est inclus dans l'affiliation et ne peut être dissocier du tarif.**

10,00 € de frais de fonctionnement du Comité FSGT95, votés à l'AG du 12 mai 2017, sont inclus dans le tarif de l'affiliation.

LICENCES

<u>LICENCES INDIVIDUELS</u> <u>OMNISPORTS</u>	<u>COTISATIONS</u>	
	(Avec assurance individuelle accident et rapatriement)	(Sans assurance individuelle accident et rapatriement)
ADULTE : 18 ans et + (né-e en 2007 et avant)	40,54 €	36,34 €
JEUNE : 13 à 17 ans (né-e entre 2008 et 2012)	33,64 €	29,44 €
ENFANT : 0 à 12 ans (né-e en 2013 et après)	23,04 €	18,84 €
ASSURANCE individuelle accident + Assistance et rapatriement		04,20 €

<u>CARTE 4 MOIS (avec assurances)</u> <u>CARTES ACCUEIL & DÉCOUVERTE</u> Les Cartes 4 mois ne sont pas des licences. Ce sont des cartes accueil et découverte qui permettent à des non-licenciés de découvrir la FSGT au cours d’initiatives organisées, soit par la FSGT, soit par des clubs affiliés. Ces cartes ne sont pas utilisables pour des compétitions donnant lieu à classement·s, à titre·s, et/ou donnant accès à des championnats de niveaux départemental, régional, national ou international. <u>Leurs modalités de délivrance et d’utilisation sont sous la responsabilité du Comité FSGT95.</u> La Carte 4 mois est valable de date à date « Non valables pour les compétitions » Valable une seule fois pour la même activité	<u>MONTANT</u>
4 mois ADULTE : 18 ans et + (né·e en 2007 et avant)	19,80 €
4 mois JEUNE : 13 à 17 ans (né·e entre 2008 et 2012)	16,80 €
4 mois ENFANT : 0 à 12 ans (né·e en 2013 et après)	12,50 €
CARTES ACCUEIL & DÉCOUVERTES (avec assurance Responsabilité civile, Individuelle & Assistance et rapatriement)	
La Carte Initiative Populaire (CIP) est valable de 1 à 3 jours consécutifs, même en semaine. Dans la saison, la CIP ne pourra être délivrée que 3 fois au maximum à la même personne. « Non valables pour les compétitions »	3,95 € Sans assistance et rapatriement
CARTE FSGT / CARTE NON PRATIQUEANT·E (CARTE SANS ASSURANCE)	MONTANT
Destinée aux personnes qui ne pratiquent aucune activité physique et sportives	11 ,96 €

LICENCES FAMILIALES

<u>TYPE</u>	<u>Avec assurances individuelle accident et rapatriement)</u>	<u>Sans assurances individuelle accident et rapatriement</u>
2 Personnes	49,09 €	40,69 €
3 Personnes	62,21 €	49,61 €
4 Personnes	74,59 €	57,79 €
5 Personnes	84,63 €	63,63 €
6 Personnes et plus	97,63 €	72,43 €

La licence familiale omnisports est instaurée pour promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives en famille, dans le cadre d'activités proposées par l'association signataire et la FSGT. Sa délivrance et son utilisation sont incompatibles avec toute forme d'activités pratiquées de façon individuelle et/ou en compétition avec classement et/ou en championnat.

La licence familiale omnisports concerne trois formes de pratiques au choix :

- Les parents (au sens large du terme) et le-s enfant-s sont ensemble dans l'activité ;
- Les parents (au sens large du terme) sont les animateurs de l'activité de leur-s enfant-s ;
- Les deux formes à la fois.



La signature préalable d'une convention entre l'association, le comité et la fédération est obligatoire (à défaut la demande d'affiliation ne sera pas validée).

Le type de licence familiale et les conditions tarifaires dépendent du nombre de personnes qui composent le groupe familial. Une licence nominative est délivrée à chaque membre de la famille pour l'ensemble du groupe familial. Une licence nominative est délivrée à chaque membre de la famille pour l'ensemble du groupe familial. Les enfants du groupe familial concernés par la licence familiale omnisports sont ceux âgés de 0 à 12 ans inclus. Pour une pratique individuelle, la prise d'une licence omnisports individuelle est obligatoire. Un complément tarifaire sera demandé.

Pour 2025/2026, celui-ci est fixé à 17 euros pour les adultes et 11 euros pour les enfants. La facturation aux comités suivra les mêmes règles que pour les autres formes d'adhésions.